

**1 Identification**

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **Okapox Royal Komp. B**
- **Emploi de la substance / de la préparation** **Durcisseur**
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :** **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG**
Wolf-Hirth-Str. 2
D-73730 Esslingen
Germany
E-Mail:
info.canada@kiesel.com
info.usa@kiesel.com
- **Service chargé des renseignements :** **Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail**
- **Numéro d'appel d'urgence:** **Línea directa de asistencia experta ChemTel 800-255-2824**

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**

**GHS08 Danger pour la santé****Sensibilisant respiratoire - catégorie 1 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.****Cancérogénicité - catégorie 1A H350 Peut provoquer le cancer.****GHS05 Corrosion****Corrosion cutanée - catégorie 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.****Lésions oculaires graves - catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.****GHS07****Sensibilisant cutané - catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** **Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).**

- **Pictogrammes de danger**

**GHS05 GHS08**

- **Mention d'avertissement** **Danger**

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

quartz (SiO₂)
Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Triethylenetetramine
Polyethylenpolyamine, Tetraethylenpentamin-Fraktion
3-aminopropyltriéthoxysilane
2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger** **Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.
- **Conseils de prudence** **Tenir hors de portée des enfants.**
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
contient de la poussière de quartz à l'état lié.
Lorsque le broyage d'un matériau durci peut entraîner la formation de poussière de quartz.
Quartz: carcinogène confirmé avec des données cancérogènes expérimentales, tumorigènes et néoplastigéniques. Les effets systémiques humains par inhalation comprennent: la toux et la dyspnée. Provoque des effets sur le foie. Groupe IARC 1 (cancérogène pour l'homme).
- **CANCÉROGÉNÉICITÉ :**
- **Indications complémentaires: Réservez aux utilisateurs professionnels**

CDF

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 2)

3 Composition/information sur les ingrédients

· **Caractérisation chimique: Mélanges**· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO₂) Consistant en: 14808-60-7 Quarz (>98%); 14808-60-7 Quarz (Feinfraktion) (1-10%) ⚠ Cancérogénicité - catégorie 1A, H350
CAS: 68410-23-1	Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine ⚠ Lésions oculaires graves - catégorie 1, H318 ⚠ Irritation cutanée - catégorie 2, H315; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317
CAS: 2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine ⚠ Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314; Lésions oculaires graves - catégorie 1, H318 ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4, H332; Sensibilisant cutané - catégorie 1A, H317
CAS: 90640-67-8	Triéthylentetramine ⚠ Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314 ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4, H312; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317
CAS: 90640-66-7	Polyéthylène-polyamine, Tetraéthylpentamin-Fraktion ⚠ Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314 ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4, H312; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317
	Organophile Schichtsilikate
CAS: 919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane ⚠ Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314; Lésions oculaires graves - catégorie 1, H318 ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317
CAS: 41999-70-6	2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol] ⚠ Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314; Lésions oculaires graves - catégorie 1, H318 ⚠ Toxicité aiguë - voie orale – catégorie 4, H302; Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4, H312; Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317
CAS: 1760-24-3	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine ⚠ Sensibilisant respiratoire - catégorie 1, H334 ⚠ Corrosion cutanée - catégorie 1B, H314; Lésions oculaires graves - catégorie 1, H318 ⚠ Sensibilisant cutané - catégorie 1, H317; Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3, H335

· **Indications complémentaires**

:

Le mélange n'est pas étiqueté cancérogène car la silice (CAS: 14808-60-7) est liée

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CDF

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 3)

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Indications générales :** *Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
En cas de malaise consulter un médecin.*
- **après inhalation :** *Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme
inhaler beaucoup d'air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical*
- **après contact avec la peau :** *Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.*
- **après contact avec les yeux :** *Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.*
- **après ingestion :** *Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais.
Consulter immédiatement un médecin.*
- **Indications destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Non disponibles.*
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** *Non disponibles.*

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
Sable
Jet d'eau
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** *Jet d'eau à grand débit.*
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Non disponibles.*
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.*

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Assure une ventilation adéquate.*

(suite page 5)

CDF

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 4)

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**

· **Référence à d'autres rubriques**

**Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13**

7 Manutention et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.**

· **Préventions contre les incendies et les explosions:**

Tenir des appareils de protection respiratoire.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non disponibles.

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

· **DNEL**

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Dermique Langzeitwert 8,3 mg/kg/d (Travailleur)

Kurzzeitig 8,3 mg/kg/d (Travailleur)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 5)

Inhalatoire	Langzeitwert	59 mg/m³ (Travailleur)
	Kurzzeitig	59 mg/m³ (Travailleur)

· **PNEC****CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane****Süßwasser** 0,33 mg/l (-)**Salzwasser** 0,033 mg/l (-)· **Indications complémentaires**

:

Si le mélange est pulvérisé ou poncé, de la poussière de quartz peut se former. La poussière contenant du quartz peut causer le cancer. Veuillez porter un équipement de protection individuelle (protection respiratoire).

· **Contrôles de l'exposition**· **Équipement de protection individuel :**· **Mesures générales de****protection et d'hygiène :**

Protection préventive de la peau par un onguent
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec les yeux
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : filtre à particules EN 143 type P2 (capacité moyenne de rétention (particules polluantes solides et liquides))
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**

Gants résistant aux solvants
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Butylcaoutchouc

· **Matériau des gants**· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux :**

Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Aspect:****Forme :****liquide****Couleur :****jaunâtre**· **Odeur :****aminée**· **Seuil olfactif:****Non déterminé.**· **valeur du pH:****Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).**

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 6)

· Modification d'état	
Point de fusion :	1.713 °C
Point d'ébullition :	>200 °C
· Point d'éclair :	>100 °C
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 1732 °C:	13,5 hPa
· Densité à 20 °C:	1,11 g/cm ³
· Densité en vrac :	1.400 kg/m ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	non miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
dynamique à 20 °C:	1.000 mPas (DIN 53018)
cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
COV-Contenu	0,00 % 0,0 g/l / 0,00 lb/gal
Teneur en substances solides :	64,0 %
Composés organiques volatils	0,0 g/l 0,00 %
· Autres informations	Les données physiques sont des valeurs moyennes.

10 Stabilité et réactivité

· Réactivité	Non disponibles.
· Possibilité de réactions dangereuses	Réactions aux acides
· Conditions à éviter	Non disponibles.
· Matières incompatibles:	Non disponibles.
· Produits de décomposition dangereux:	aucun connu

CDF

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 7)

11 Données toxicologiques

· Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	LD50	1.030 mg/kg (ATE)
		1.030 mg/kg (Rat)

Inhalatoire	LC50/4 h	>5,01 mg/l (Rat)
-------------	----------	------------------

CAS: 90640-67-8 Triethylenetetramine

Oral	LD50	1.600 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	1.472 mg/kg (Lapin)
----------	------	---------------------

CAS: 90640-66-7 Polyethylenpolyamine, Tetraethylenpentamin-Fraktion

Oral	LD50	3.221 mg/kg (Rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	1.260 mg/kg (Lapin)
----------	------	---------------------

Organophile Schichtsilikate

Oral	LD50	>1.234.567 mg/kg (Rat)
------	------	------------------------

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	LD50	1.476 mg/kg (Ratte, weiblich)
------	------	-------------------------------

		2.698 mg/kg (Rat)
--	--	-------------------

Dermique	LD50	4.033 mg/kg (Lapin)
----------	------	---------------------

CAS: 41999-70-6 2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]

Oral	LD50	200-500 mg/kg (Rat)
------	------	---------------------

Dermique	LD50	1.000-2.000 mg/kg (Lapin)
----------	------	---------------------------

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

· des yeux :

Effet fortement corrosif.

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

· Sensibilisation :

Sensibilisation possible par inhalation.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

· Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Nocif

Corrosif

Irritant

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

· Catégories cancérogènes

· IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	1
-----------------	----------------------------	----------

· NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	K
-----------------	----------------------------	----------

CDF

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 8)

12 Données écologiques

- Toxicité

- Toxicité aquatique :

CAS: 2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Oral	EbC50 (72h)	37 mg/l (Alge Scenedesmus sp)
	LC 50 (96h)	110 mg/l (Goldorfe (Leuciscus idus))
	EC50 (48h)	23 mg/l ((Wasserfloh (Daphnia magna)))
	EC10 (18h)	1.120 mg/l (Bakterien)

CAS: 919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

LC 50 (96h) >934 mg/l (Danio rerio (Zebraabärbling)) (OECD Richtline 203)

CAS: 41999-70-6 2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]

	LC 50 (96h)	315,7 mg/l (Fisch)
	EC50 (48h)	145 mg/l (Dap)

- Persistance et dégradabilité Non disponibles.

- Comportement dans des compartiments de l'environnement :

- Potentiel de bioaccumulation Non disponibles.

- Mobilité dans le sol Non disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales : **Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

- Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- Autres effets néfastes Non disponibles.

13 Données sur l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation : évacuation selon les dispositions en vigueur

- Emballages non nettoyés :

- Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- Numéro ONU

- DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA

UN1719

- Désignation officielle de transport de l'ONU

- DOT/TMD

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, 3-aminopropyltriéthoxysilane)

- ADR

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, 3-(Triéthoxysilyl)-propylamin), ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 9)

· ADN
· IMDG, IATA

ENTH.POLYAMINE
CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S.
(TRIETHYLENETETRAMINE, 3-aminopropyltriethoxysilane)

· Classe(s) de danger pour le transport
· DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):



· Classe **8 Matières corrosives.**
· Label **8**

· ADR, IMDG



· Classe **8 Matières corrosives.**
· Étiquette **8**

· IATA



· Class **8 Matières corrosives.**
· Label **8**

· Groupe d'emballage
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA

II

· Dangers pour l'environnement:
· Polluant marin :

Non
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR):

· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler :

80

· No EMS :

F-A,S-B

· Segregation groups

(SGG18) Alkalis

· Stowage Category

A

· Segregation Code

SG22 Stow "away from" ammonium salts
SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : **Postversand** **UNZULÄSSIG**

· DOT/TMD

· Quantity limitations

On passenger aircraft/rail: 1 L
On cargo aircraft only: 30 L

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

2

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 10)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E2
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1719 CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, 3-(TRIETHOXYSILYL)-PROPYLAMIN), 8, II, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

15 Informations sur la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	ACTIVE
CAS: 68410-23-1	Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine	ACTIVE
CAS: 2855-13-2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	ACTIVE
CAS: 919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	ACTIVE
CAS: 41999-70-6	2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]	ACTIVE
CAS: 1760-24-3	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	ACTIVE

· MAK (concentration maximale sur le lieu de travail en allemand)

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO ₂)	1
-----------------	----------------------------	---

· Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)

Aucun des composants n'est compris.

· Éléments d'étiquetage SGH Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS08

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

quartz (SiO₂)
Produit de réaction des acides gras dimériques, insaturés en C18, et de polyéthylène-polyamine
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Triéthylenetetramine
Polyéthylène-polyamine, Tetraéthylène-pentamine-Fraktion
3-aminopropyltriéthoxysilane
2-[(3-aminopropylmethylamino)ethanol]
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Mentions de danger

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut provoquer le cancer.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 11)

· **Conseils de prudence**

Tenir hors de portée des enfants.
Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Se laver soigneusement après manipulation.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/du visage.
[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Prescriptions nationales :**
 · **Indications sur les restrictions de travail :**

Le personnel ne doit pas être exposé aux substances dangereuses cancérigènes contenues dans cette préparation.
Les autorités peuvent autoriser des exceptions dans des cas particuliers.
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les chapitres, modifiés par rapport à la version précédente, sont marqués d'un "*".**
Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation).Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité

selon RPD, Annexe 1

Date d'impression : 09/05/2025

Numéro de version 44

Révision: 09/05/2025

Nom du produit Okapox Royal Komp. B

(suite de la page 12)

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.**
 - H312 Nocif par contact cutané.**
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**
 - H315 Provoque une irritation cutanée.**
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.**
 - H332 Nocif par inhalation.**
 - H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.**
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.**
 - H350 Peut provoquer le cancer.**

- **Contact :**
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité**
 - 09/05/2025 / 43**
- **Acronymes et abréviations:**
 - IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)**
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation**
 - ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)**
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**
 - DOT: US Department of Transportation**
 - IATA: International Air Transport Association**
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**
 - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)**
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)**
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent**
 - LD50: Lethal dose, 50 percent**
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**
- **Remarque**
 - Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.**